

ETABLISSEMENT :

DEMANDE D'OUVERTURE De la SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

SPORT CONCERNÉ * :
Un dossier par sport (tout dossier incomplet sera rejeté)

Pour la rentrée scolaire : 20..

Références

- ⇒ Circulaire ministérielle n°96-291 du 13/12/1996 (BOEN n°47 du 26 décembre 1996)
- ⇒ Charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002 (BOEN n°25 du 20 juin 2002)
- ⇒ BOEN du 24 mars 2003 sur les examens et le suivi médical
- ⇒ Circulaire rectorale DOS2 n°489 du 31 mars 2009
- Lettre de rentrée EPS 2010/2011

Ces textes sont consultables sur le site EPS académique : <http://www.ac-orleans-tours.fr/eps>

Tout projet de section sportive doit être partie intégrante du projet d'établissement.

Procédure

Les dossiers de demandes d'ouverture dûment complétés seront adressés au **Rectorat, service DOS 2 avant le 1er décembre 2010 par courrier postal ou électronique**, après avoir recueilli les avis :

- ① du conseil d'administration de l'établissement
- ② des partenaires sportifs

Le service de la DOS se charge de l'envoi du dossier auprès du service départemental UNSS et de l'IA DSDEN

Ils seront ensuite soumis à l'avis des corps d'inspection EPS.

Fonctionnement

D'une manière générale, il convient de rappeler que les activités sportives doivent trouver leur place grâce à un aménagement des horaires compatible avec un suivi normal de la scolarité. La coordination pédagogique de la section doit être assurée par un professeur d'EPS de l'établissement. L'encadrement est fait, soit par les enseignants d'EPS, soit par les cadres sportifs diplômés d'état, en accord avec le professeur coordonnateur de la SSS et du chef d'établissement.

Enfin, il ne peut y avoir en aucun cas substitution d'un entraînement sportif même de haut niveau aux cours obligatoires d'éducation physique et sportive ou à la pratique au sein de l'Association Sportive de l'établissement. **Il convient d'envisager le fonctionnement des sections sportives scolaires en ayant recours à des moyens dégagés au plan local (dotation globale horaire de l'établissement, partenaires extérieurs ...).**

Suivi

Une section sportive **est ouverte pour 3 ans**, une demande de reconduction devra être faite à l'issue de cette période.

Un bilan de fonctionnement de la SSS sera présenté au dernier conseil d'administration de l'établissement à la fin de chaque année scolaire.

1. Type de section sportive scolaire :

- Les Sections sportives scolaires (SSS) _____

- Les SSS de la Filière Sportive Régionale de Haut Niveau _____

(Partenariat sportif avec la ligue du centre et suivi sportif avec la DRJSCS)

Autre(s) section(s) sportive(s) existante(s) dans l'établissement

Sport	Année d'ouverture	Effectif

2. Objectifs visés par ce projet d'ouverture de la section sportive scolaire:

- Au niveau éducatif en lien avec le projet d'établissement et le projet pédagogique d'EPS

- Au niveau des résultats sportifs :

- Au niveau du lien avec l'association sportive (AS) :

(Il est rappelé l'obligation de prise de licence à l'AS pour les élèves de la section sportive scolaire et leur participation effective aux activités de l'AS et de l'UNSS)

Pour rappel :	Année N	Année N -1	Année N -2
Nombre de licenciés AS de l'établissement			
Taux établissement de licenciés à l'AS (Nbre licenciés / nbre total d'élèves)			

3. prévisions de fonctionnement :

- **les effectifs :**

- Nombre total d'élèves de l'établissement :

- Effectif prévu d'élèves de la section sportive scolaire : dont.....garçons etfilles.

Distribution par niveaux de classe des élèves de la SSS							
	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Seconde	Première	Terminale
Nombre d'élèves en..							

- Possibilité d'internat : **Oui** **Non** *(rayer la mention inutile)*

- Nombre de places pour l'internat :

- Conditions d'hébergement (internat, famille d'accueil, autre établissement...) :

.....

- Modalités d'admission de l'élève en SSS :

- Commission d'admission : **Oui** **Non** *(membres)*.....
- Critères de sélection : **Oui** **Non** *(préciser)*
- Critères scolaires : **Oui** **Non** *(préciser)*
- Critères sportifs : **Oui** **Non** *(préciser)*.....
- Critères comportementaux : **Oui** **Non** *(préciser)*.....
- Critères médicaux : **Oui** **Non** *(préciser)*.....

- **Emploi du temps de l'élève de la section sportive scolaire**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cours d'EPS (obligatoire)						
Association sportive (obligatoire)						
Section sportive scolaire						
Club sportif						

Rappel1 : le mercredi après-midi est réservé aux compétitions de l'UNSS et/ou aux entraînements de l'AS Rappel 2: Pour les élèves de 6^{ème}, un seul créneau horaire « section sportive scolaire » est souhaité, en plus de la participation à l'AS

• **Mesures d'accompagnement à la réussite scolaire et à la validation de compétences:**

(*raier la mention inutile*)

		Par qui ?	Quand ?	Comment ?
Suivi scolaire	Oui Non			
Cours de rattrapage	Oui Non			
Appréciation sur bulletin scolaire	Oui Non			
Prise en compte dans le cadre du socle commun de connaissances et compétences	Oui Non			
Cadre de vie : Aménagement du temps scolaire	Oui Non			
Supplément alimentaire	Oui Non			
Prévention santé : Actions de prévention et d'éducation à la santé	Oui Non			

• **Les installations et les conditions matérielles :**

- Dans l'établissement pour la SSS : **Oui Non** (*raier la mention inutile*)

➤ Nature des installations

.....

- Hors de l'établissement : **Oui Non** (*raier la mention inutile*)

➤ Nature des installations :.....

.....

➤ Propriétaire des installations :.....

➤ Distance de l'établissement et temps de déplacement :.....

➤ Moyen de transport envisagé :

➤ Prise en charge financée par :.....

- Equipements :

➤ Matériel mis à disposition **Oui Non** (*raier la mention inutile*)

➤ Nature du matériel

- Supports partenarial de la section sportive scolaire :

Rappel : La convention signée par les parties est à joindre obligatoirement au dossier.

ACTIVITES	CLUBS ou AUTRES (Nom, adresse, tél)

--	--

- **Suivi médical :**

Modalités du contrôle médical

- Service médical concerné (établissement, centre médico-sportif, hôpital, autre).....
.....
- Nombre de visites prévues pour l'année
- Utilisation de la fiche médicale type en vue d'une scolarité en section sportive scolaire (Circulaire N°2003-062 du 24/04/2003 paru au B. O. N°18 du 1^{er} mai 2003)

Oui **Non** (*razer la mention inutile*)

Rappel : Le non respect des modalités de suivi médical selon la réglementation en vigueur entraînera un avis défavorable à l'ouverture de la section sportive scolaire.

- **Les personnels d'encadrement :**

Il est rappelé que la coordination pédagogique de la section sportive scolaire doit être obligatoirement assurée par un professeur d'EPS de l'établissement.

Professeur d'EPS responsable pédagogique, coordonnateur de la SSS :

Nom	Prénom	Statut Qualifications	Coordination pédagogique (Nbr d'heures)	Intervention dans les entraînements (Nbr d'heures)	Signature du professeur

Autres intervenants :

Nom	Prénom	Statut Qualifications	De l'établissement (Nbr d'heures)	Extérieur à l'établissement (Nbr d'heures)

Rappel : Les intervenants extérieurs doivent être titulaires d'une Licence STAPS, ou d'un brevet d'état d'éducateur sportif dans la spécialité sportive concernée. Ils agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant d'EPS en charge de la section et de celle du chef d'établissement.

- **Moyens de fonctionnement :**

	Etablissement	Collectivités territoriales			Partenaires sportifs		
	(DGH)	Commune	Conseil Général	Conseil Régional	Club	DRJS DDJS	CROS FNDS
Moyens humains (Nbr d'heures)							

Moyens financiers <i>(préciser)</i>							
Moyens matériels : installations, équipements.							
Rappel : Les SSS fonctionnent sur les moyens propres de l'établissement							

DATE :

SIGNATURE
Du chef d'établissement
section

SIGNATURE
Du responsable pédagogique, coordonnateur de la



AVIS JUSTIFIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT :

(joindre l'extrait de la décision)

Date et signature du chef d'établissement

2)



AVIS JUSTIFIE DU PARTENAIRE SPORTIF:

Date et signature :

3)



AVIS JUSTIFIE DU SERVICE DEPARTEMENTAL UNSS :

Date et signature :

4)



AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX:

Date et signature :

5)

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL D'EPS :

Date et signature :

Rappel : la présence de tous les avis est nécessaire à l'ouverture de la section sportive